

**Séance du mardi 19 novembre 2019**

Date de la convocation: 06/11/2019

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

**Présents :** 11  
**Votants :** 11  
**Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Françoise TREY

**Secrétaire de séance :** Christian COUMET

**2019\_070 - Objet : RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets a été confiée à l'issue d'un concours d'architecture à un groupement constitué comme suit :

- Agence 360 ° architecture, représenté par M. GAUDU, architecte mandataire du groupement (31000 TOULOUSE ),
- MICHELE & MIQUEL (Michèle ORLIAC et Miquel BATLLE) architectes cotraitants
- TERREL – BET structure béton et bois
- GLEIZE ENERGIE SERVICE – BET électricité - fluides

Le marché notifié le 11 janvier 2017, s'élève à 435 675,00 HT.

Le Président expose qu'il y a lieu de conclure un avenant à ce marché pour prendre en compte :

- 1) La fixation du coût prévisionnel définitif à **3 200 000 HT** tel que défini à l'article 12.3 du cahier des clauses particulières ( CCP) du marché,
- 2) La fixation du forfait définitif de rémunération à **435 675,00 € HT** tel que défini à l'article 11.2 du CCP du marché ( inchangé par rapport au forfait provisoire),
- 3) Les modifications intervenues dans le contenu des prestations :

<b>Modification des prestations du contrat de maîtrise d'œuvre</b>	<b>Rémunération HT</b>
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/11/2019 065-256501321-20191119-2019_070-DE	

<b>Mission DET :</b> Allongement de la mission liée à l'allongement de la durée prévisionnelle des travaux portée de 44 à 65 semaines Economie résultant de la mutualisation des compte-rendu de chantier et de leur diffusion par le titulaire de la mission OPC	+ 50 450,00 - 8 450,00
Contributions de l'équipe de maîtrise d'œuvre à la constitution des demandes d'autorisation ( dossiers UTN et AE )	+ 5 000,00
<b>Modifications HT objet du présent avenant</b>	<b>+ 47 000,00</b>

Le montant du marché est par conséquent ainsi modifié :

	Montant HT
<b>Montant initial du marché HT</b>	<b>435 675,00</b>
<b>Avenant n°1 HT</b>	
Allongement de la mission DET	+ 50 450,00
Economie sur la mission DET, liée à la prestation de l'OPC	- 8 450,00
Contributions à la constitution des dossiers de demandes d'autorisation	+ 5 000,00
<b>Modifications HT objet du présent avenant</b>	<b>+ 47 000,00</b>
<b>Montant HT du marché à l'issue du présent avenant</b>	<b>482 675,00</b>

- 4) Les modifications intervenues concernant la société GLEIZE ENERGIE SERVICE, devenue QUARK ENERGIE depuis le 16 janvier 2018, concernée par une procédure de redressement judiciaire depuis le 7 janvier 2019 et reprise par le groupe BEMING sans changement d'appellation à compter du 9 avril 2019.

M. le Président indique que ce projet d'avenant a été examiné favorablement par la Commission d'appel d'offre réunie le 27 février 2019.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, à l'unanimité des délégués,

#### DECIDE

- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le marché de 435 675,00 HT à 482 675,00 HT,
- **d'autoriser le Président** à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/11/2019 065-256501321-20191119-2019_070-DE

Le Président,

  
A. CAZERES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
Tarbes

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/11/2019  
065-256501321-20191119-2019\_070-DE